

Délibération N° DE_016_2026

OBJET : Indemnités de l'adjoint au maire

Le onze avril deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée convoquée le 04 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Mairie VALOUSE, sous la présidence de Emilien LIEVAUX.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Présents (6) : Emilien LIEVAUX, Lilian BASQUIN, Harriet VAN DE HAVE, Christine ROUSSIN-AUTRAND, Olivier CAUMONT, Prunelle LIEVAUX

Procurations (1) : Raphaël MIRANDA représenté par Lilian BASQUIN

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Lilian BASQUIN

Objet : Indemnités de l'adjoint au maire

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Vu l'arrêté municipal du 21/03/2026 portant délégation de fonctions à l'adjoint au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de 7.30 % appliqué à l'indice terminal de la fonction publique.

Délibération adoptée : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le Maire, Emilien LIEVAUX



Lievaux Emilien